

**COMPTE-RENDU**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 JUILLET 2016**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le vingt-deux juillet deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 9 juillet 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Quentin MENURET, Sylvie LAURENT, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Michaël BLANCHARD, Cécile DEGROLARD

Absents excusés : Nicole MISÉRÉ, Jean-François VIAUD

Secrétaire de séance : Sylvie LAURENT

**Approbation du compte-rendu du**

*Le compte-rendu de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

**2016-17 : Arrêté du projet du PLU**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du dossier PLU.  
Après examen du règlement, certains points restent à éclaircir. Il convient de les détailler avec précision.

Le plan de zonage doit être modifié.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De ne pas arrêter le projet du PLU
- Le Maire va faire part des remarques à l'urbaniste chargé du projet
- De se réunir prochainement pour arrêter le projet du PLU une fois les modifications apportées

**2016-18 : Vente de cartouches d'encre, toner et photocopieur**

L'ancien photocopieur de la mairie n'étant plus utilisé, le Maire propose de le mettre en vente via un site de petites annonces. Il indique que compte-tenu de son obsolescence, le photocopieur ne pourra être vendu au-delà de 100 euros.

Il a été constaté que plusieurs cartouches d'encre et toners étaient entreposés à la mairie. S'agissant de consommables destinés à des machines qui ne sont plus utilisées, le Maire propose également de les mettre en vente sur un site de petites annonces.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De vendre le photocopieur, les cartouches d'encre et toners
- De ne pas fixer de prix de vente mais de voir selon les propositions d'acheteurs éventuels.

### **Questions diverses**

- Suite à la demande d'un riverain, la mairie va demander des devis pour la réalisation d'un revêtement solide pour le parking du Restaurant la Forge (pavés et asphalte)
- Le rapport Apave - portant sur les installations électriques de la salle des fêtes - précise que les dispositifs de commande ne devraient pas être accessibles au public. Pour y remédier, la mairie va faire appel à un électricien.
- Concernant le RPI, il a été précisé que les délégués titulaires devaient informer suffisamment tôt leurs suppléants s'ils se trouvaient dans l'incapacité de se rendre aux réunions.